



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
18 février 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 décembre 2008, à 15 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite) (A/C.5/63/L.9)

Projet de résolution A/C.5/63/L.9 : Activités de développement

1. **M. Ruiz Massieu** (Mexique) fait observer que, malgré les efforts des délégations et les progrès sensibles accomplis durant les consultations officielles pour lesquelles il avait joué le rôle de facilitateur, aucun consensus ne s'est à ce jour dégagé sur le texte d'un projet de résolution concernant les activités de développement. L'examen de la question se poursuivra.

2. **M. Hunte** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe, compte tenu des observations faites lors des consultations officielles sur la question, souhaite présenter le projet de résolution A/C.5/63/L.9 sur les activités de développement, en espérant que la Commission se prononcera sur ce texte, conformément à ses règles et procédures établies.

3. **M. Brunel** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne regrette profondément la décision prise par certaines délégations de mettre en circulation un projet de résolution à un stade aussi prématuré. Ce genre de tactique à court terme risque de compromettre l'objectif à long terme, à savoir l'obtention d'un consensus, objectif que l'on devrait continuer à poursuivre afin de préserver la tradition et la pratique en usage à la Commission. Dans cet esprit, l'Union européenne est prête à reprendre immédiatement les consultations officielles sur la question.

4. **M. Plunkett** (Canada), prenant également la parole au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'en présentant le projet de résolution à l'examen, on s'est écarté à tort des procédures établies de la Commission. Les efforts visant à parvenir à un consensus devraient se poursuivre.

5. **Le Président** dit qu'une décision sur le projet de résolution considéré sera prise lors d'une future séance de la Commission.

La séance est levée à 15 h 25.